

# PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

## Qui peut bénéficier de ce service ?

- Les personnes âgées, handicapées, malades,
- Les personnes vivant seule ou en couple, qui ont des difficultés à faire leurs courses ou qui momentanément ne peuvent pas sortir,
- Les personnes en convalescence suite à une hospitalisation

## De quoi se compose le repas ?

Préparé par une société de restauration (*AnsAmble Midi Gastronomie*), chaque repas se compose :

- d'une entrée,
- d'un plat principal (viande ou poisson avec sa garniture),
- d'un fromage,
- d'un dessert.

La composition du repas peut-être adaptée afin de répondre à des exigences alimentaires particulières sur présentation d'un certificat médical, dans le cadre de :

- Régimes sans sel
- Régimes pour diabétiques

## Qui livre les repas ?

**Un agent communal** assure la livraison des plateaux repas, en fin de matinée, **du lundi au vendredi.**

*La régularité de ce service permet de nouer des liens avec les personnes bénéficiaires.*

*Il ne s'agit donc pas d'un simple service de livraison mais bel et bien d'un travail social.*

## Combien peut-on commander de repas par semaine ?

La formule proposée est très souple : il est possible de commander les repas de façon régulière ou ponctuelle... Selon la convenance de chacun, sachant que le service prévoit un repas par jour pour chaque jour de la semaine du lundi au vendredi.

**Il suffit de commander ses repas suffisamment à l'avance.**

### **Une fois livrés, comment préparer les repas ?**

Les mets sont conditionnés dans des barquettes thermo filmées. Il vous suffit de les déposer dans votre réfrigérateur dans l'attente de leur consommation, puis de les réchauffer au moment du repas.

### **Combien coûte un repas ?**

Le coût d'un repas est fixé à **4.50 €**.

Le règlement s'effectue mensuellement, à réception de la facture éditée par le service régie cantine de la mairie. Les chèques doivent être libellés au nom de « la Perception de Grenade » mais transmis en Mairie.

### **Comment passer votre commande pour la première fois ?**

Il suffit de vous faire connaître auprès du **Centre Communal d'Action Sociale** de la Mairie de Seilh au **05.61.59.34.89** ou directement auprès de Mme CARA au **05.61.59.86.21** qui prendra la commande de vos repas.

